

# Les services de répit pour enfant de 0 à 18 ans porteur de handicap

## Qu'est-ce que c'est ?

La prise en charge à temps partiel ou complet d'un enfant atteint d'un handicap représente pour leur famille beaucoup d'attention, de temps et d'énergie.

Il est parfois nécessaire de souffler un peu.

Les services de répit peuvent accueillir votre enfant atteint de handicap pour un court séjour. Quelques heures, une journée, un week-end etc....

## Puis-je en bénéficier ?

Ces services sont destinés à accueillir des enfants atteints de pathologie ou de handicap particulier. Tout dépend donc du type de handicap ou de maladie de votre enfant et de la région dans laquelle vous habitez.

## Que dois-je faire ?

Les démarches à effectuer sont spécifiques par rapport au service choisi.

## Comment ça marche ?

Il y a deux types de services :

- ✓ Des familles qui sont prêtes à donner de leur temps pour accueillir chez elles une enfant pour une heure, une journée ou un week-end.
- ✓ Des services qui sont ouverts où les parents peuvent aller déposer leur enfant à une activité organisée par ceux-ci.

Bien que ce soit des services qui ne visent pas à dégager des bénéfices, une participation financière me sera demandée.

## Que me conseillez-vous ?

Je prends connaissance de la liste des services repris ci-dessous et je prends contact avec ceux qui paraissent en adéquation avec le problème de mon enfant.